

Le Conseil Général, partenaire des associations



L'emploi est au cœur de nos préoccupations, en particulier l'emploi associatif depuis 1998.

En 2001, les critères d'intervention se sont adaptés au nouvel environnement socio-économique avec notamment la multiplication des contrats aidés (Emplois Jeunes, Adultes Relais,...).

Ainsi, le Conseil Général accompagne les associations dans leur réflexion sur la consolidation de l'activité et la pérennisation des emplois. Lorsqu'elles font appel à un expert, celles-ci peuvent bénéficier du soutien du Département.

Cet objectif de consolidation des structures associatives est partagé par d'autres partenaires comme l'Etat, la Caisse des Dépôts, la Région, Lille Métropole Communauté Urbaine et l'Europe. En 2006, dans le cadre du Dispositif Local d'Accompagnement, le Département s'associe à ces institutions à la fois sur l'ingénierie collective et l'aide au fonctionnement de Nord Actif et des Comités de Bassin d'Emploi de Lille et de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys.

Des associations rencontrant des problématiques similaires dans un même secteur d'activité ou sur un même territoire peuvent alors bénéficier de l'intervention d'un expert. Vous trouverez dans ce numéro du "Plus pour l'Emploi", une illustration de cette démarche à travers l'expérience du DLA collectif des épiceries sociales et solidaires.

Le Conseil Général participe à cette volonté commune d'augmenter la qualité de l'accompagnement des associations de notre territoire.

Danièle THINON

Vice-Présidente du Conseil Général du Nord, en charge de l'emploi, du développement économique et des nouvelles technologies

A la loupe

Accompagnement collectif (DLA)

L'expérience des épiceries sociales et solidaires

Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) permet d'accompagner les associations employeuses de manière individuelle ou collective en faisant intervenir un cabinet expert. L'objectif est de les aider à consolider leurs activités et leurs emplois. Les thèmes de travail sont divers (stratégie de consolidation, recherche de solvabilisation, management, gestion financière, mutualisation, communication...).

Nous avons choisi ici de vous parler du DLA collectif à travers l'expérience des épiceries sociales et solidaires.

Construction du DLA collectif

Les épiceries sociales et solidaires sont des structures qui proposent à des personnes en difficulté des produits alimentaires, d'hygiène, ..., à faible prix. Mais aussi et surtout un accompagnement à travers des ateliers, une écoute...

C'est à la suite d'une demande de DLA individuel par une association, que le CBE de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys (RTVL) a proposé à l'ensemble des épiceries de l'arrondissement de participer à un DLA collectif. En effet, un manque de communication entre structures, des difficultés rencontrées par certaines d'entre elles, des questionnements des financeurs sur la pertinence territoriale... appelaient à une réflexion collective.

Mise en réseau et apport méthodologique

Le principe du DLA collectif est de réunir des associa-

tions autour de problématiques communes et de leur apporter des outils et des méthodes grâce à l'intervention d'un cabinet expert.

Pour mener le DLA collectif des épiceries, c'est le cabinet E2I qui a été choisi. "Le groupe est constitué de 9 épiceries" indique Nathalie Bardaille, consultante à E2I. "Les objectifs de ce DLA sont les suivants : une mise en réseau des épiceries, un partage d'expériences, une meilleure connaissance respective mais aussi un apport d'information/formation. Pour construire les 10 séances de travail collectif, nous avons identifié, avec le CBE RTVL, les enjeux communs, les points sensibles".

A raison d'une demi-journée par séance, l'accompagnement a commencé en octobre 2005 et se termine en juin 2006. "C'est un bon timing", selon Katty Dehaene de l'Espace Solidarité Hellemmes, l'une des participantes au DLA. "A la première rencontre, on nous a présenté le programme de travail en 10 séances. On sait où l'on va, de quoi on va parler.

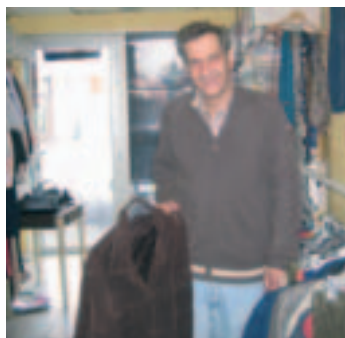
Les choses sont bien structurées. Pour chaque thème de travail, on a d'abord un apport théorique du cabinet, puis un temps d'échanges. On nous donne des orientations de réflexion, outils à l'appui. Nous sommes là dans une dynamique de projet, de progression."

Travailler ensemble

"Même si chacun a ses spécificités, nous avons une place à prendre collectivement. Nous avons des valeurs et des problématiques communes", indique Yves Enaud, fondateur de l'épicerie Ephatha basée à Lille Fives. "Chacun était dans son coin, même si l'on se connaît tous plus ou moins. Le DLA collectif offre les conditions de travail pour échanger nos savoirs, nos compétences, pour que nous tirions les ficelles ensemble et qu'il y ait une reconnaissance mutuelle. Le DLA nous apporte des outils pour que nous trouvions des solutions par nous-mêmes. Cela nous fait avancer collectivement mais aussi individuellement".



Les bénévoles d'Espace Solidarité Hellemmes



Yves Enaud, d'Ephatha

Un programme varié et adapté aux épiceries

L'un des premiers sujets abordés fut celui du **projet associatif et des priorités des épiceries**. "Nous avons élaboré un tableau des objectifs des épiceries sociales et solidaires", se souvient Yves Enaud. "Collectivement, nous avons ainsi décrit la valeur ajoutée des épiceries. Il est notamment ressorti que l'aide alimentaire n'est pas une fin en soi mais un prétexte pour créer un contact avec les usagers, les encourager à sortir de chez eux, pour créer du lien social et pour les accompagner". La question de la **participation des usagers au projet** a également été soulevée par E2I : "Nous avons fait un point sur les différentes formes de participation des usagers, les instances à mettre en place comme par exemple un comité d'usagers, leur place dans la gouvernance..." Le nécessaire **parnariat des épiceries avec les**

acteurs sociaux locaux a aussi été travaillé.

Une séance a été consacrée à **l'approvisionnement** qui pose des problèmes de négociation des prix avec les fournisseurs, de stockage, de logistique et de transport. "Suite à cela, nous avons fait un achat groupé avec plusieurs épiceries, ce qui a permis de réduire les coûts au niveau du transport", indique Yves Enaud. Des **outils de gestion et de management** ont également été présentés et discutés avec les participants : tableaux de bord, suivi de trésorerie mensuel...

Lors d'une séance qui portait sur les **financements**, le Conseil Général est venu présenter sa politique de financement des épiceries et les conditions d'accès. "Les dossiers de demande de financement sont de plus en plus conséquents et demandent de la méthode. Une professionnalisation des structures est nécessaire. La venue du Conseil Général à une séance de travail a permis de mieux com-

prendre ses attentes", précise Katty Dehaene. Afin que les épiceries puissent s'**auto-évaluer**, un outil d'autodiagnostic avec des indicateurs a été construit.

Les deux dernières séances sont consacrées à la **préparation d'une journée d'échanges** entre des épiceries

de la région, des financeurs et des acteurs de l'aide alimentaire, qui aura lieu en juillet 2006.

Le DLA terminé, Katty Dehaene et Yves Enaud souhaitent que le travail de construction d'un réseau des épiceries se poursuive, les modalités restant à définir.

D'autres exemples de DLA collectifs réalisés ou en cours, sur la Métropole

• Accompagnements par types d'activités ou de structures

Associations d'un collectif d'urgence sociale (22 structures sur la métropole) : mise à plat de la fonction de coordination et des modalités de fonctionnement du collectif.

Associations d'éducation à l'environnement (3 structures roubaisiennes) : Réflexion collective sur les modalités de pérennisation des activités d'éducation à l'environnement de la ville.

Associations de transport à la demande (8 associations du bassin de Lille) : mise en réseau et structuration d'un collectif proposant des services de transport à la demande sur la Métropole lilloise.

Ateliers Chantiers d'Insertion (9 associations du bassin RTVL) : Aide à la constitution d'outils de gestion : tableaux de bord de gestion, outils de suivi de la trésorerie... **Cet accompagnement n'a pas encore démarré et reste ouvert aux ACI du bassin intéressés par la démarche.**

Centres sociaux lillois (11 structures lilloises) : mise en place d'une stratégie de communication et d'une dynamique commune pour rendre lisible l'action des centres sociaux auprès de leurs partenaires et de leur public.

Crèches parentales (3 crèches sur Villeneuve d'Ascq) : étude sur leur viabilité, recherche de partenariats avec des financeurs extra-municipaux (villes voisines ou entreprises), réflexion sur une mutualisation de certains services en adéquation avec les besoins de la population.

• Accompagnements transversaux par thématiques

Mutualisation de moyens et d'emplois (4 associations de Tourcoing) : diagnostic des compétences internes des associations et préconisations pour la mutualisation de moyens.

Partenariat associations/entreprises (21 associations de la Métropole) : Aide à la construction de partenariats avec les entreprises et les comités d'entreprise : recherche de mécénat, définition et valorisation de l'offre de services, fiscalité.

Utile

Un DLA collectif peut réunir des associations qui ont le même type d'activité ou des associations d'activités différentes ayant une même problématique sur un même territoire. Il peut se construire à partir de demandes d'associations ou être proposé par les CBE selon les besoins qu'ils ont repérés. **Si vous souhaitez bénéficier d'un DLA collectif ou d'un DLA individuel contactez-nous :**

- Si vous êtes situé sur Lille-Lomme-Hellemmes, contactez la Mission Locale de Lille au 03 20 14 85 50
- Pour toutes les autres communes du bassin d'emploi de Lille, contactez le CBE de Lille au 03 28 38 04 10
- Pour toutes les communes se situant sur le bassin d'emploi Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys, contactez le CBE RTVL au 03 20 24 11 00

Le mécénat d'entreprise vu par une entreprise : Epure Design

Moyens financiers, compétences professionnelles, matériel, ... les entreprises aussi peuvent apporter leur soutien aux associations. Didier Colpaert, responsable de l'agence de communication Epure Design (qui fait partie du groupe Publicis Hourra) nous explique la façon dont son entreprise soutient l'action de quelques associations à travers un mécénat de compétences.

Plus Pour l'Emploi : Comment votre entreprise a-t-elle commencé à soutenir des projets associatifs ?

Didier Colpaert : *C'est sous l'impulsion d'André Coliche, créateur d'Epure Design, que nous avons commencé à accompagner des associations. Il avait un engagement auprès de l'UNAPEI (les Papillons Blancs) et de la Maison des enfants. Notre agence les a soutenus en leur apportant sa compétence première qui est la communication (design, packaging, ...). Après le départ d'André Coliche, nous avons poursuivi ce mécénat de compétences avec ces structures mais aussi avec d'autres. Aujourd'hui nous accompagnons environ 6 associations.*

PPE : Comment choisissez-vous les projets que vous soutenez ?

DC : *Toutes les associations que nous avons aidées jusqu'à présent sont venues à nous par le relationnel. Pour ce qui est du choix de soutenir telle ou telle, nous regardons en premier son implantation qui doit être régionale car notre volonté est d'être proches des gens qui font bouger notre région. Notre choix se fait aussi selon la personnalité du porteur, il faut que "ça passe". On accroche à un projet, à une personnalité ou on n'accroche pas, c'est de l'ordre du ressenti. Mais avant tout, l'activité de l'association doit être en rapport avec notre cœur de métier qui est le travail sur l'image, la création... Nous allons donc soutenir en priorité les associations du secteur culturel, artistique. Et enfin, cela dépend de notre planning de travail.*

PPE : Que leur apportez-vous concrètement ?

DC : *Nous n'apportons pas directement des fonds mais du temps, des compétences en communication : identité visuelle, plaquettes, affiches, événements... On peut également parfois faire profiter une association de notre réseau pour monter des partenariats avec des imprimeurs par exemple. Notre aide peut se faire dans la durée ou de manière ponctuelle. Dans tous les cas, nous travaillons avec les associations que nous soutenons comme si*

elles étaient des clientes.

PPE : Pouvez-vous nous donner quelques exemples ?

DC : *Nous aidons l'association Art'mateur dont le but est la promotion de l'art visuel sous toutes ses formes. Elle organise en juin une promenade artistique dans le jardin du centre spirituel du Hautmont avec des mini-concerts, des expositions photos, des ateliers pour les enfants... Pour cet événement, nous réalisons les affiches, les flyers, les programmes, la signalétique, ... Nous fournissons les fichiers informatiques des documents prêts à être imprimés. Tout le travail de création des documents est pris en charge par l'agence sans aucune rémunération.*

"L'association doit s'adresser à une entreprise proche de son activité"

Autre exemple qui prend une autre forme : le festival Jazz en Nord. Nous sommes partenaires d'un grand concert depuis 2 ans. Il s'agit là d'un échange : l'association nous fournit un certain nombre de places de concert et en contre partie nous réalisons des supports publicitaires.

Nous allons aussi accompagner prochainement l'antenne régionale des Jeunesses musicales de France qui nous a été présentée par Anne-Marie Sosnierz d'Entreprendre en culture (structure qui accompagne des associations culturelles notamment dans le cadre du DLA). Nous réaliserons leur plaquette. Cette association n'a pas de budget d'impression. J'ai chiffré



Didier Colpaert, responsable d'Epure Design

le coût d'impression du document et je vais voir si un imprimeur peut être partenaire de l'opération.

PPE : Qu'est-ce que le mécénat apporte à votre entreprise ?

DC : *Nous prenons plaisir à accompagner des associations qui sont proches de nous, à les mettre en avant. Cela apporte un bol d'air à l'équipe, nous sort de notre quotidien. Nous avons aussi plus de libertés dans la création car les associations sont très ouvertes. Nous éprouvons aussi une certaine fierté à aider des associations. Le mécénat engendre un peu de retombées sur notre image certes, mais nous ne faisons pas de calculs.*

PPE : Quel conseil donneriez-vous à une association qui recherche une entreprise mécène ?

DC : *Le conseil principal que je donnerais, c'est de s'adresser à une entreprise dont l'activité, l'identité, se rapprochent de celle de l'association. C'est une question de cohérence.*

Les chiffres clé du mécénat d'entreprise 2005

- 18 % des entreprises de plus de 200 salariés font du mécénat
- 53 % des entreprises mécènes sont des PME
- 57 % des entreprises mécènes sont implantées en province
- 1 milliard d'euros est consacré au mécénat d'entreprise en 2005
- 72 % du budget global du mécénat émane du secteur des services
- 66 % des entreprises mécènes soutiennent le domaine de la solidarité
- 52 % des entreprises mécènes interviennent dans le domaine de la culture
- 31 % des entreprises mécènes pratiquent le mécénat de compétence

Source : Enquête nationale ADMICAL - CSA

Travailler avec les écoles

Le partenariat des Arbronomades avec la ville de Lille

Créée en 1998, l'association "les Arbronomades" est un concept original de découverte de l'arbre et de son milieu par la grimpe dans les arbres, animé par 3 salariés. Au delà d'une activité de pleine nature, le projet a pour objectif d'éduquer tous les publics à l'environnement. Cette démarche de sensibilisation est présente dans toutes les actions menées par l'association : action d'animation-loisirs, action sociale par un travail avec les services sociaux éducatifs, participation à des événements comme les fêtes de la nature... L'action des Arbronomades vers les écoles est venue un peu plus tard et s'est construite sur 3 ans en partenariat avec la ville de Lille.

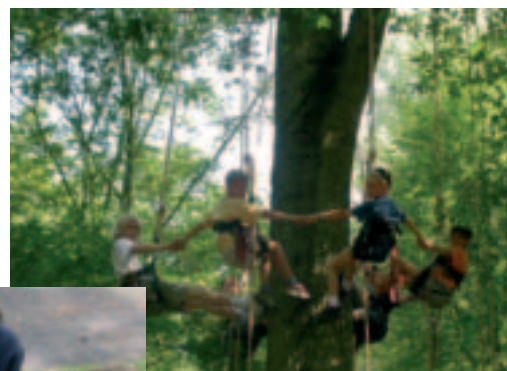
Une convention avec la ville de Lille

La première convention avec les services parcs et jardins de la mairie de Lille date de 2002 et porte sur l'accès des Arbronomades à un ensemble de parcs urbains de la ville. En échange, l'association informe la mairie des anomalies qu'elle détecte dans les arbres dans le cadre de son activité. C'est à partir de 2003 que l'association a commencé à parler de son projet vers les écoles à la mairie. "Nous nous sommes attachés à convaincre la mairie de la pertinence de ce projet et avons monté le dossier "des enfants et

des arbres" que nous lui avons présenté", se souvient Rodolphe Pottiez, salarié de la structure. Les animations proposées aux enfants des écoles primaires de la ville, dont la vocation est avant tout éducative, ont pour but d'amener les enfants à porter un autre regard sur les arbres dans leur quartier, de les sensibiliser à la vie de l'arbre et de favoriser l'émergence d'une prise de conscience écocitoyenne. Ce projet a été approuvé en mai 2005 par le conseil municipal de la Ville de Lille, dans le cadre de sa politique de l'arbre, pour une réalisation de 50 demi-journées d'animation vers les écoles primaires de la ville avec une subvention de 25 000€. La convention prévoit d'être reconduite d'année en année sur une période de 3 ans et réactualisée en fonction du bilan de l'année précédente.

Un travail avec les conseillers pédagogiques

Les demi-journées d'animation sont des moments de découverte, d'initiation. Elles se déroulent dans un arbre proche de l'école et se font en deux temps : un 1er temps d'animation pédagogique au sol, avec la possibilité de faire des jeux, et un deuxième temps de grimpe encadrée dans les arbres. Pour construire plus précisément ces animations et pour



sance des animations retenues par les enseignants.

qu'elles soient bien adaptées aux enfants de 8 à 12 ans des écoles primaires, "les Arbronomades" ont pris contact avec le rectorat. "Toute l'équipe a rencontré les conseillers pédagogiques d'Education Physique et Sportive des circonscriptions de Lille. Nous leur avons présenté notre projet. Ils nous ont orientés et nous ont donné de l'information sur les projets pédagogiques des classes primaires, sur ce qui était abordé selon les niveaux. Nous avons ainsi préparé plusieurs animations thématiques différentes qui ont été validées par les conseillers pédagogiques et décrites sur une fiche de présentation." Ce sont les conseillers pédagogiques qui ont ensuite communiqué aux établissements la fiche décrivant les différentes animations possibles et quelques dates d'intervention. Ce sont enfin "les Arbronomades" qui ont contacté les écoles pour caler définitivement les dates et prendre connais-

Pour réaliser cette action auprès des écoles, "les Arbronomades" doivent répondre aux exigences de l'éducation nationale et de la mairie en terme de sécurité. Ainsi, ils leur fournissent l'attestation d'assurance de l'association qui couvre aussi bien les personnes que le matériel et l'attestation de formation de grimpeur encadrant dans les arbres.

Suite aux animations conduites en 2005, "les Arbronomades" ont sollicité les enseignants et les conseillers pédagogiques pour recueillir leur avis sur l'action menée. Le bilan étant positif, la Ville de Lille a renouvelé la convention pour 2006 avec 10 demi-journées d'animation supplémentaires. "Les Arbronomades" pourront ainsi intervenir dans 60 classes cette année.

Contact : Les Arbronomades
Tél. : 03 28 52 66 19
www.arbronomades.com

Attention dernière date de dépôt de dossier pour le Financement FSE "appui aux micro-projets associatifs"

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 4 septembre 2006. Cependant, la cellule technique appui aux micro-projets associatifs conseille de transmettre les dossiers avant juillet août.

Contact : Cellule micro-projets associatifs 03 20 87 61 60
Mail : micro-projets.npd@laposte.net
Site web : www.microprojetsnpdc.org